

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 22

I. – Compléter la première phrase de l’alinéa 2 par les mots :

« de l’année ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, après le mot :

« finances »,

insérer les mots :

« de l’année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel